

AVIS

AUX DÉTENTEURS

Fermeture du Fonds Desjardins Immobilier mondial

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, désire vous informer de la fermeture du Fonds Desjardins Immobilier mondial (le « Fonds »).

Le gestionnaire améliore continuellement son offre de produits afin qu'elle réponde aux besoins des investisseurs et qu'elle soit adaptée au contexte des marchés financiers. Le gestionnaire a d'ailleurs entamé en 2013 une révision de la gamme des Fonds Desjardins.

Considérant la faible valeur des encours et le nombre restreint de porteurs de parts, le gestionnaire a décidé de fermer le Fonds.

Il est prévu que le Fonds cessera ses opérations le ou vers le **30 mars 2015** (la « date de fermeture »). **Nous vous invitons à communiquer avec votre représentant avant cette date**, afin d'examiner avec lui les autres options qui s'offrent à vous :

1. Vous pouvez opter pour un autre de nos Fonds Desjardins ou de nos solutions de placement.

2. Vous pouvez procéder au rachat de vos parts du Fonds avant la date de fermeture.

Si vous détenez toujours des parts du Fonds à la date de fermeture, le gestionnaire appliquera les mesures suivantes :

- Pour les comptes non-enregistrés : le gestionnaire procédera au rachat de vos parts et vous émettra un chèque, d'un montant équivalent au produit du rachat de vos parts ;
- Pour les comptes enregistrés : le gestionnaire substituera aux parts du Fonds que vous détenez, des parts du Fonds Desjardins Marché monétaire, selon les paramètres prévus à l'Annexe, afin d'éviter un retrait de votre régime enregistré et les impacts fiscaux qui pourraient en résulter.

De plus, veuillez noter qu'une distribution spéciale composée de revenus et des gains en capital pourrait être versée préalablement à la date de fermeture.

Aucuns frais d'opérations

Le gestionnaire renonce à percevoir tous frais d'acquisition, frais de substitution ou frais de rachat liés au rachat ou à la substitution des parts du Fonds à la date de fermeture.

Suspension à la vente des parts du Fonds

À compter du 27 janvier 2015, le gestionnaire suspend tout investissement additionnel dans les parts du Fonds, à l'exception des investissements par versements périodiques.

Incidences fiscales

a) Pour les comptes non-enregistrés

Au moment du rachat de vos parts, vous réaliserez un gain en capital si le produit du rachat par part est plus élevé que le prix de base rajusté de cette part. Vous subirez une perte en capital si le produit du rachat par part est moins élevé que le prix de base rajusté de cette part. Suite au rachat des parts, la moitié du gain en capital (ou de la perte en capital) entrera généralement en compte dans le calcul de votre revenu.

b) Pour les comptes enregistrés

La substitution de vos parts ne générera aucun impact fiscal puisque vos parts sont détenues dans un régime enregistré. Les gains ou les pertes en capital que vous réaliserez lors de la substitution ne seront pas assujettis à l'impôt sur le revenu.

Le présent sommaire est de nature générale seulement et ne fait pas état de toutes les incidences fiscales possibles. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation personnelle.

Des questions ?

Vous pouvez communiquer avec votre représentant ou encore composer le **1 800 CAISSES (224-7737)**, option 4, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 21 h 00.

Si vous ne détenez plus de parts du Fonds, veuillez ignorer cet avis.

En date du 27 janvier 2015

DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.
GESTIONNAIRE DES FONDS DESJARDINS

Annexe**Pour les parts du Fonds détenues dans un compte enregistré – Paramètres de substitution**

| | AVANT | | APRES | | |
|---|---|---|--|--|--|
| | Vous détenez des parts du Fonds Desjardins Immobilier mondial | | Vous détiendrez des parts du Fonds Desjardins Marché monétaire | | |
| | Catégories de parts A et C | | | | |
| Distributions mensuelles | s. o. | → | Distributions mensuelles des revenus | | |
| Distributions annuelles | Distribution annuelle des revenus et des gains en capital | | → | Distribution annuelle des gains en capital | |
| Ratio de frais de gestion plafond (« RFG ») avant taxes | 2,58 % | | → | 1,10 % | |

Les parts de catégories T et R du Fonds Desjardins Immobilier mondial ne sont pas admissibles aux régimes enregistrés et ne seront pas visées par la substitution à la date de fermeture.

Vos instructions de versements périodiques se poursuivront dans les parts du Fonds Desjardins Marché monétaire, au même montant et à la même fréquence.

Renseignements sur le Fonds Desjardins Marché monétaire

Le Fonds Desjardins Marché monétaire est un fonds de revenu dont l'objectif est de préserver le capital tout en maintenant sa liquidité et en procurant un revenu régulier. À cet effet, le Fonds investit essentiellement dans des titres du marché monétaire à court terme, tels les effets de commerce et les acceptations bancaires émis et garantis par les grandes sociétés canadiennes et par l'ensemble des institutions financières, dont les banques canadiennes, les sociétés de fiducie et les caisses d'épargne et de crédit, ainsi que dans des obligations à court terme du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux canadiens et des corporations canadiennes. Le Fonds peut également investir dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, dans des obligations à court terme des corporations municipales et des commissions ou des conseils scolaires ou encore dans les fonds garantis d'institutions financières canadiennes. La durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance du portefeuille de ce Fonds n'excède pas 90 jours. Le Fonds entend maintenir la valeur de ses parts aux environs de 10 \$.

Pour obtenir plus d'information concernant le Fonds Desjardins Marché monétaire veuillez consulter le site web www.fondsdesjardins.com ou communiquer avec votre représentant.



Desjardins
Gestion de patrimoine

Coopérer pour créer l'avenir